

Notes sur la vie privée à Morges à la fin du dix-huitième siècle

Autor(en): **Kupfer, Emile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **50 (1942)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-39215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Vastes forêts, Forêts magnifiques et fortes,
Quel infailible instinct nous ramène toujours
Vers vos vieux troncs drapés de mousses de velours
Et vos étroits sentiers feutrés de feuilles mortes?*

*Salut à vous, grands bois profonds et gémissants,
Fils très bons et très doux et très beaux de la Terre,
Vous par qui le vieux cœur humain se régénère,
Ivre de croire encore à ses instincts puissants.*

(C. C. et P. G.)

Notes sur la vie privée à Morges

à la fin du dix-huitième siècle

La source d'où nous tirons les notes ci-après est une série de « livres de raison », sous la forme d'un almanach bernois d'allure officielle, édité d'ailleurs en français. On y trouve en premier lieu, comme il est naturel, les tables mensuelles avec le calendrier des saints et les données astronomiques journalières, agrémentées de la prévision du temps. Suivent, de mois en mois, les tableaux des foires pour la Suisse et les pays limitrophes. La seconde partie présente un annuaire bernois intitulé « État sommaire du Gouvernement civil et ecclésiastique de la Ville et République de Berne » pour l'année en cours. Les titulaires de toutes les fonctions publiques à partir de LL. EE., du Sénat et du Grand Conseil souverain, ceux des multiples chambres, tribunaux et commissions, tous s'y trouvent catalogués dûment, jusqu'aux courriers à cheval de l'État. La liste complète des

baillis de tout le territoire, ainsi que celle des pasteurs du Pays de Vaud, y figurent également. Il y en a, en tout, une cinquantaine de pages.

Rien de tout cela ne nous retiendra, cependant. Ce sont les comptes et les observations diverses, notés par le propriétaire de ces almanachs dans les pages *ad hoc*, qui nous intéressent ici ; car il y a dans ces notes bien des traits où la vie privée de l'époque s'est fidèlement inscrite. La série de ces petits volumes, reliés en peau dans le goût du temps, va de 1780 à 1800 inclusivement, mais présente plusieurs lacunes qui la réduisent à onze livrets. Si nous parlons à ce propos de « livres de raison », c'est que précisément les notes comptables y prédominent nettement. Les autres notes diverses y sont bien moins nombreuses. Ajoutons encore que l'almanach de 1800 diffère des précédents (1798 et 1799 manquent). Il s'intitule « Almanach de Lausanne pour l'an de grâce MDCC.CCC (*sic !*), an III de la République helvétique une et indivisible ». Il contient un « Etat sommaire des Autorités constituées du Canton du Léman, ainsi que des Cures du ci-devant Pays de Vaud ». André Fischer et Luc Vincent l'ont signé comme éditeurs. La présentation en est d'ailleurs pareille.

De la comptabilité, qui n'est pas un modèle, notons simplement que les sommes y sont portées en livres ou francs anciens, à dix batz de Berne, et en demi-batz pour les sommes divisionnaires. Ce franc ancien valait 1 fr. 50 cent. de la monnaie fédérale d'après 1848, ou franc-or. Comme ce dernier a subi, pendant et après la guerre de 1914-1918, et par le fait du renchérissement durable, une dépréciation de 50 ou 60 %¹, à quoi s'est ajoutée la dévaluation légale de 1936, soit 30 %, nous estimons que le franc ancien (ou livre) avait une valeur égale ou de peu inférieure à trois francs actuels ; et par suite le batz valait 25-30 de nos centimes — le tout approximativement ¹.

¹ Cette appréciation ne saurait être mathématique — d'autant moins que, en pratique, toute estimation de ce genre comporte certains éléments impondérables. Par exemple cette « appréciation subjective » de la monnaie, dont nous avons déjà parlé ici (*R. H. V.*, 1938, p. 238) et qui varie avec les temps, les lieux, les circonstances.

Jean-François-Louis Pache, qui a laissé ces livres de raison à la postérité, était d'une ancienne famille de Morges, faisant partie de la bourgeoisie patricienne et donnant à la ville des conseillers et des médecins. Eteinte aujourd'hui en ligne masculine, elle eut pour dernier représentant le 1^{er} lieutenant Alexis Pache, qui fit comme volontaire la campagne du Transwaal avec les Boers et trouva la mort au cours d'une expédition dans l'Himalaya. J.-F.-L. Pache, né en 1736, suivit certainement dans sa jeunesse les classes du collège, mais ne paraît pas avoir fait d'autres études. Avant 1770, il devint conseiller des XXIV et en 1767 il fut nommé secrétaire baillival, ainsi qu'on le voit dans l'« Etat sommaire » des almanachs ; de plus, il fut secrétaire du Consistoire. Il paraît avoir été un homme sûr, tranquille, consciencieux dans ses devoirs et soigneux de ses intérêts. On peut donc le considérer comme un bourgeois-type de cette époque où, comme aujourd'hui, s'élaborait un monde nouveau.

De sa personne nous ne savons rien, sinon que, à en juger par l'écriture excessivement fine de ses notes, il devait être myope. A la mode du temps, il portait les cheveux en bourse ; plus tard, ce fut la cadenette ornée d'un nœud de ruban. Ses souliers avaient naturellement des boucles d'argent ; détails qui apparaissent par divers postes des comptes. Nous apprenons qu'il s'est remarié en février 1780¹, qu'il eut un fils à Noël de la même année, mais que cet enfant mourut un an et demi plus tard. A quelque temps de là, en 1783, naquit une fillette, Louise, qui resta fille unique. J.-F.-L. Pache a une sœur, une belle-mère, un beau-frère, plusieurs cousins et cousines mariés aussi ; mais ses notes ne permettent pas de les identifier plus précisément.

Sa maison est à la rue du Lac ; elle est à trois étages, et le jardin, côté lac, lui ouvre tout l'horizon des Alpes. Il y a dans ce jardin des « carreaux » de légumes ; mais les plates-bandes fleuries n'y devaient pas manquer. Un jardinier s'en occupe

¹ Il épousa Anne Pache. Sa première femme était Jeanne-Louise-Agathe-Pauline Grenier.

au printemps. Dans un coin, il y a un puits, qu'on répare assez souvent ; non loin, un « boîton » à porcs et une étable pour une chèvre, ainsi qu'une basse-cour. Pache occupe le premier étage de sa maison et loue les deux autres.

A ce revenu modeste s'ajoute celui de ses fonctions : « gage » de conseiller (24 francs anciens par an), « vins » annuels du Conseil, par quoi il faut entendre la petite somme variable représentant la gratification supplémentaire que les deux Conseils s'attribuaient dans les baux à ferme et amodiations de la commune : fr. anc. 13.20 en 1784, par exemple. Chaque année, il y a de plus une sorte d'étréne à chaque conseiller, c'est le « chapon du Conseil » (fr. anc. 2.6 invariablement), dont notre conseiller fait le plus souvent hommage à Madame. D'autres minimes revenus proviennent de la même source : ce sont des émoluments pour séances et passations de comptes, pour visites de cabarets, de marchands, de boulangers, de vignes, pour séances de taxe du vin, pour le jour du Tirage du papegai, pour séances d'établissement du boursier, du gouverneur, du métral. Dans les premières années de la période ici considérée, J.-F.-L. Pache était métral, ce qui lui valut 100 fr. anc. en 1780 et 1781 et 75 en 1782. Ce poste comptable disparaît dès lors, mais il est avantageusement remplacé par « la Banche ».

C'était le bureau qu'il occupait, avec deux clerks, en qualité de secrétaire baillival. On y passe parfois des actes, on y examine une fois des candidats au notariat, dont les « actes de capacité » seront grevés d'une taxe de 18 fr. anc. ; mais surtout on y acquitte les émoluments des procédures, légalisations, sentences, homologations, vacations, etc. Cet office est en somme le greffe de la cour baillivale. Bon an, mal an, les recettes y montent à plus d'un millier de francs anciens. Notons, à titre de curiosité, que l'homologation du testament de M. le comte de Golowkin, qui fut seigneur de Monnaz, coûta 47 fr. anciens ¹.

¹ La seigneurie de Monnaz fut achetée, en 1754, pour 50.000 livres, par Henriette de Dohna, femme d'Alexandre comte Golowkin, ambassadeur de Russie en Hollande : MOTTAZ : *Dict. hist. et géogr. du canton de Vaud*, article *Monnaz*.

Si tout ce casuel revenait au secrétaire baillival (ce que nous ne pouvons affirmer absolument), il n'en constituait pas le traitement entier. La « pension » en nature qui lui était affectée comprenait encore 9 sacs de froment, 3 de méteil et 12 d'avoine, plus un char de vin blanc. En 1791, Pache estimait sa pension à fr. anc. 337.40, disons un millier de francs actuels. Mais ce revenu « fixe » (si l'on peut ainsi dire) variait selon le cours des céréales et du vin.

Ces divers éléments réunis constituaient d'assez jolies recettes. Mais on n'imagine pas ce bon bourgeois de Morges sans la possession de quelques belles vignes au flanc du coteau qui descend au lac en faisant alterner ses pentes douces et ses terrasses unies. Pache en possédait plusieurs, en effet, disséminées, il est vrai, dont il confiait la culture à des vigneron de la ville et d'Echichens. Il n'est pas question de sulfatages, en ces temps-là, mais tant plus de minages profonds et de multiples chars de fumier. Certainement le souci de ses vignes occupait largement l'esprit et le cœur de leur propriétaire.

Et non moins le soin de son vin. La cave est dans son immeuble, meublée d'un grand « Leguerfass » (ce vocable alémanique détonne ici) et de divers tonneaux de moindre contenance, des « courtes », ainsi qu'on les nomme alors. Le tonnelier Billon et son jeune ouvrier (qui fut assommé, le jour du tirage, par des garçons d'Apples, puis trépané sans succès) s'occupent de soigner le vin récolté, de le transvaser, le charger, le mettre en bouteilles. Vendu en gros, ou en mi-gros, à la vendange, le plus souvent, ce vin reste parfois en vase des années : on le charge comme « vieux », alors qu'il a un an, deux ans, trois ans et même plus : c'est le « gros vieux » d'autrefois. Cette vente représentait sûrement un poste capital dans le budget de J.-F.-L. Pache. Mais ses comptes de vignolage ne brillent pas par leur clarté.

Notre secrétaire possède aussi un verger, dont il vend le foin et le regain et fait cueillir les fruits. Les premières années, il engraisse un porc, acheté maigre en été, et qu'il faut nourrir avec du son et des pommes de terre en automne, jusqu'à ce qu'il soit à point pour « faire boucherie » à domicile. Cela ne se voit

plus, en ville, aujourd'hui ; mais il y a cinquante ans cet usage était courant encore ; et quelle fête c'était ce jour-là pour les petits et pour les grands ! Il devait en coûter cher à J.-F.-L. Pache de « pousser » son cochon. Non seulement le son et les pommes de terre étaient excessivement chers : par exemple à 16 batz le quarteron en 1785 ; mais la paille encore plus. En 1796, elle était montée au prix absolument inouï de 50 fr. anc. les cent livres ; en 1800, cinq gerbes coûtaient 5 fr. 40 anciens.

Est-ce là ce qui induisit Pache à tenter la culture du blé ? Nous l'ignorons ; mais d'un compte relatif à une pièce mise en blé nous voyons que son essai lui donne un joli gain, vu les prix élevés du blé. Cependant il n'a pas persévéré. N'ayant pas de « rural » en propre, il devait tout faire faire par des ouvriers. Le métier de « paysan-monsieur » est toujours difficile et très souvent ingrat.

Au XVIII^e siècle Morges n'avait pas encore de pensionnat pour jeunes gens étrangers. Mais certaines familles bourgeoises y recevaient des Suisses-allemands, voire des étrangers désireux de perfectionner leur français et d'élargir leur horizon. M. et M^{me} Pache ne dédaignèrent pas cette source de gain. Ils eurent deux jeunes Messieurs à trois louis d'or chacun par mois (le louis étant à 16 livres, cela ferait quelque 150 francs d'aujourd'hui) ; et ces jeunes gens vont au « Cercle » et prennent des leçons de danse. Mais les Pache, n'y étant pas obligés par leur situation de fortune, ne continuèrent pas ce métier, dont on se lasse vite.

Tel était donc le tableau des ressources de J.-F.-L. Pache ; et comme il lui arrivait d'avoir des sommes disponibles, et parfois aussi d'être à court d'argent, il faisait des prêts ou des emprunts à 4 ½ ou 5 % à des parents, des amis, des gens d'affaires. Il n'y avait aucune banque à Morges alors, et l'administration d'une fortune assez compliquée n'en était pas facilitée. Comme notre secrétaire et sa sœur finirent par acheter des terres ensemble, on en peut conclure que sa fortune allait prospérant.

Son train de maison était d'ailleurs assez large. On voit par les « tringuelts » notés qu'il est reçu avec Madame dans plusieurs

maisons amies. Ces politesses se rendaient à l'occasion, ce dont témoignent, pensons-nous, les achats assez importants de diverses volailles, dont le bon marché étonne. En 1780, par exemple, nous trouvons des dindes et une oie (à engraisser, peut-être?) à 8 et 9 batz pièce ; à la veille de l'an, les chapons sont à 10 batz ; plus tard, en 1785, une oie est à 13 batz, mais des poulets sont encore à 7 batz la paire.

Deux servantes secondent Madame dans la bonne tenue de la maison. Leur gage est, annuellement, de 36 livres, plus une paire de souliers, de menues étrennes et de très menus cadeaux. Monsieur leur achète de la réglisse quand elles sont enrhumées, il leur paie des places au théâtre des marionnettes, comme il donne à ses clerks quelques menues pièces pour aller manger de la crème. On traite donc les servantes avec bonté ; aussi restent-elles longtemps en service. Comme dans les comédies, elles s'appellent Annette, Jeanneton ou Lisette. Ce sont de bonnes filles d'Apples ou de quelque autre village voisin de Morges. Autour d'elles, se meuvent des lingères à domicile, des tailleuses, des lessiveuses, des repasseuses, des fileuses et des tricoteuses, et le tisserand de Colombier rapporte la toile qu'on lui a donnée à tisser.

Les comptes que nous avons examinés étant avant tout des documents d'économie domestique, on y voit passer bien des noms d'ouvriers, d'artisans, de fournisseurs divers, dont plusieurs noms suisses-allemands. (Le « Drang nach Westen » de nos Confédérés est plus ancien qu'on ne le croit communément.) Coupeurs de bois, puisatiers, jardiniers, cordonniers, merciers, boulangers, coiffeuses, papetiers-libraires, médecins, apothicaires, professeurs de danse ou de musique, etc., s'y succèdent à la ronde. Inutile d'en dresser ici la liste. Mais c'est par exception que les dépenses de ménage sont notées en détail dans ces comptes ; seulement, au cours de ces onze années, ces exceptions finissent par former un intéressant tableau des prix des denrées. Donnons-en un bref aperçu, qui ne sera pas sans intérêt par le temps qui court.

Le beurre est tout d'abord à 2 batz $\frac{3}{4}$ la livre ; en mars 1796,

il culmine à 14 batz et revient à 5 batz $\frac{1}{4}$ en août de la même année. Le chocolat est à 11 batz la livre en 1780 ; cinq ans plus tard il est à 24 batz et dix ans plus tard, pour deux qualités différentes, à 16 et à 28 batz. Une fois il est question de chocolat de Turin. Le sucre, qui est à 13 batz en 1780, tombe à 7 batz en 1785, à 3 $\frac{1}{2}$ batz en 1792 ; il remonte à 13 batz en 1796, qui fut une année de grande cherté. Par exception, le thé, qui fut à 6 fr. anc. la livre en 1782 est à 5 fr. cette année-là, et baissa un peu l'année suivante. A 3 batz en 1791, le fromage monte à 5 $\frac{1}{2}$ en 1797. Les châtaignes, qui s'achetaient au quarteron (sur le « Marché aux châtaignes » entre les Grandes Halles et la maison du port), sont à 13, 16, 22, 28 batz, les oranges à 1 et à 2 batz pièce, le poisson, à 7 batz la livre. Très rarement mentionnée au détail, la viande varie entre 3 batz la livre de veau et 7 batz le lard frais. Le porc vivant est à 4 batz en 1796, à 2 $\frac{3}{4}$ l'année suivante. Avec la volaille, la viande accuse des prix peu élevés dans toute la période, comparativement à la nôtre. Le pain, dont nous n'avons qu'une seule mention, à 4 batz la miche, doit avoir été cher ; la farine, à 1 batz $\frac{2}{3}$ la livre et (en 1796) à 2 batz $\frac{1}{5}$ est chère aussi. Ce qu'expliquent les prix du blé, qui oscillent entre 12 et 28 francs anciens le sac (d'environ 100 kilos).

Les dépenses du ménage sont relativement considérables ; mais on n'y surprend aucun luxe, à peine quelques petits extras, gâteau au pruneaux, « sucreries », pains d'anis, eau de seltz (très chère) et limonade ; deux ou trois fois — qui l'eût cru ? — de l'extrait d'absinthe (très cher), de la liqueur de Turin (vermouth ?) ; ça et là des oranges, du tabac à priser (qui va renchérisant) ; quelques menues dépenses de toilette et de coiffure, telles que poudre et pommade, mais pas de trace de parfums. Notons encore que le bois, acheté au char entre 4 et 8 fr. anc., coûte passablement le long d'une année ; mais qu'était-ce en comparaison de nos tonnes d'antracite... naguère ? L'éclairage se fait à la chandelle (4 ou 5 batz la livre), les bougies étant très chères : 3 $\frac{3}{4}$ batz la pièce, et 2 fr. anc. la livre.

Relativement à celles du ménage, les dépenses pour le vête-

ment apparaissent plutôt minimes. Danser en beaux atours devant la huche vide n'était pas le fait de nos ancêtres. Du reste, quel besoin de briller dans nos petites villes où tous se connaissent, où chacun était jaugé à peu de chose près? Donc, au total, peu de notes sous la rubrique ci-dessus ; et la plupart, tout naturellement pour Madame et sa fille : cotonnades et mousselines, principalement. Monsieur, lui, fait tirer des culottes neuves d'une demi-douzaine de vieilles. Il y a beaucoup de chaussures, mais plus souvent des réparations. La fillette a même porté des socques en hiver.

Les soins de santé, alors déjà, sont onéreux. Une année, J.-F.-L. Pache a été malade pendant cinq mois. Il a noté le jour où il put « retourner au prêche ». Un peu plus tard, il remettra à son médecin, le D^r Berguer, quatre doubles-louis d'or neufs (à 32 fr. anc.), qu'il note en ces termes : « ... dans l'incertitude de ce que je peux lui devoir pour ses soins et ceux qu'il a eus prudemment pour ma femme et ma fille ». Lorsque, plus tard, Madame aura la « petite vérole », il lui en coûtera la moitié plus, le médecin Desgranges l'ayant visitée jusqu'à cinq fois, certains jours, et la maladie ayant duré plus d'un mois. Par la suite, Madame devra aller prendre les eaux à Plombières, et le seul coût d'un des voyages, qui se faisait en voiture, non pas en diligence, sera aussi élevé.

Sauf cela, nous n'avons noté que très peu de déplacements. Madame va en séjour à St-Prex. Elle séjourne aussi à Montcherand et à Genève, chez des amis. Lui se rend quelques fois à Vevey et à Rolle, pour affaires, ainsi qu'à Aubonne, d'où il rapporte des cuillers : s'agit-il d'un tir à l'arc peut-être, où les prix étaient invariablement donnés sous la forme de ces ustensiles indispensables?

L'éducation de la petite demoiselle cause naturellement des dépenses. Il n'y avait pas encore à Morges d'école publique pour les jeunes filles. Elle fréquente donc une école particulière enfantine, soutenue financièrement par les familles de Morges au moyen d'une cotisation annuelle, outre l'écolage mensuel. Par la suite, Mlle Pache recevra des leçons de dessin, d'écriture,

de danse et de clavecin ; celles-ci, à 12 fr. anc. par mois, sont données par un maître allemand, M. Lautenbach. Le clavecin a été acquis du cousin Jain contre du vin d'Echichens, pour la valeur de 160 fr. anciens.

Qu'on nous permette de relever ici, pour sa saveur, le compte de nourrice du premier-né du ménage Pache :

Livré à la nourrice s'en allant, pour son gage, comme suit (après quinze mois de services) :

qu'elle avait reçu	L. 15.1
en étoffe de la Nicolet	3.6
en argent aujourd'hui	29.13
plus pour les miches promises	1.16
pour le chapeau de son mari	3.—
pour un tablier	2.16
Au total	<u>L. 55.12</u>

soit environ 160 ou 170 francs actuels.

Et les impôts, contributions et taxes? demandera quelqu'un. Il n'y en a point, sauf les censes, très minimales sur certaines pièces de terre. Il n'y a pas d'autre impôt foncier ; il n'y a pas d'impôt mobilier (ou sur le revenu) ; il n'y a pas d'impôt personnel ; il n'y a pas de taxe... *O fortunatos nimium!* serait-ce le cas de nous écrire avec Virgile. Mais les choses changèrent avec la Révolution. En janvier 1800, J.-F.-L. Pache, qui n'est plus secrétaire baillival, évidemment, note qu'il a versé le 1⁰/₀₀ à Morges, soit fr. anc. 11.14 ; le 22 mars « à l'agent national d'Echichens, pour l'impôt du 4⁰/₀₀ sur mes fonds », fr. anc. 19.8 ; le 18 juillet, « à compte de l'impôt du 1⁰/₀₀ pour Morges », fr. anc. 12.14 ; plus pour Echichens, 4.17 ; le 13 décembre encore pour l'impôt du 3⁰/₀₀ rière Morges, fr. anc. 29.2 et rière Echichens, 14.11. Au total, plus de 92 fr. anciens. A quoi, le 16 juin 1800, il faut joindre le prêt demandé (ou exigé?) par la Municipalité, fr. anc. 16.—. L'ordre nouveau coûtait beaucoup à instaurer.

Les notes du secrétaire Pache nous ouvrent ainsi des jours directs sur la vie matérielle de notre bonne bourgeoisie d'alors. Mais elles permettent aussi de se faire une idée, approximative du moins, de ses délassements et de ses plaisirs. La vie de société s'y entrevoit juste assez pour constater qu'à Morges aussi on était du siècle et qu'on y aimait la compagnie des « honnêtes gens » et leur conversation. Les bals y étaient rares et se faisaient par souscription ; mais si les montants inscrits sous cette rubrique ne nous trompent, ce devaient être de fort belles fêtes. A l'occasion, on en organisait pour Messieurs les officiers, lors de passages de troupes. Il y avait aussi le « Cercle », où se rencontraient les Messieurs. J.-F.-L. Pache y introduisit ses deux jeunes pensionnaires, quoique la cotisation fût élevée, comme celle de la « Société de l'arc », la plus ancienne de la ville. La « Société du lundi », qui apparaît vers la fin de la période, semble avoir admis les dames à ses réunions ou même avoir été essentiellement féminine. Il y a, rarement, un concert. Le théâtre n'est noté qu'en 1786, mais quelle débauche alors ! Du 19 au 30 septembre, neuf soirées, où s'ajoutèrent deux bals, avec treize pièces diverses, dont *Figaro*, *Méropé*, *Le Distrait*, *Les Fausses confidences*, *l'Avocat Patelin*, *Le Tartuffe*, etc. En octobre, la vogue augmente encore : dans le courant du mois, il n'y eut pas moins de 22 soirées théâtrales ! On redonne certaines des pièces précédentes, mais nous constatons encore une trentaine d'autres titres, parmi lesquels des opéras. Notons seulement *Le Barbier de Séville*, *Guillaume Tell*, *L'Ecole des Femmes*, *Le Médecin malgré lui*, *Le Devin du village*, etc.

Quelque troupe de passage (qu'il serait peut-être possible d'identifier) a dû enthousiasmer nos paisibles Morgiens. A la vérité, si le secrétaire Pache a noté toutes ces soirées dans ses « observations mensuelles », ce fut au titre d'événements peu ordinaires, et non en qualité de spectateur assidu, puisque dans ses dépenses ne figure que le prix de quelques billets.

La lecture ne devait pas tenir une grande place dans les délassements du ménage Pache. Sauf une exception (et c'est peut-être un manuel scolaire) pas d'achats de livres dans ces comptes ;

et une année seulement l'abonnement à la Grande bibliothèque. Le jeu, en revanche, devait être une distraction habituelle, — un jeu de cartes sans doute. Les notes de quelques batz ou demi-batz « perdus au jeu » sont d'abord sporadiques ; puis, pour n'en pas encombrer ses petites pages, J.-F.-L. Pache note ses pertes et ses gains en marge des tableaux mensuels, mais à la date exacte, et en fait la balance au bas de la page. On ne jouait pas gros jeu dans ce milieu familial ; mais les loteries, celle de Lausanne, d'abord, puis celles d'Orbe, d'Yverdon et de Neuchâtel, coûtaient bien plus et ne rapportaient guère ! Le prix des billets étant très élevé, on voit notre secrétaire en noter le « nourrissage » par mois ; parfois on s'y met à plusieurs. Il semble qu'en vieillissant, notre tranquille bourgeois ait tenté fortune par ce moyen-là.

Il serait injuste de ne pas relever ici que la famille Pache contribuait aussi à l'assistance des pauvres. Chaque mois, il y a cinq batz « pour les pauvres », qu'un collecteur encaisse à domicile. Au Nouvel-An, une ou deux fois, on donne aux « demandants » ou aux « pauvres enfants ». Faut-il voir là ces enfants costumés de clair et parés de clinquant ou de fleurs artificielles, que l'on voyait encore, il n'y a guère qu'un demi-siècle, aller dans les maisons bourgeoises, présenter en chantant des vœux de bonne année ? Il y a quelques autres dons extraordinaires ; par exemple « à la collecte pour le cheval noyé de Cretegny » ; ou à celle « pour la vache tuée de la Melune qui a été mordue (la vache !) d'un chien enragé » ; ou encore à celle « du bétail tué à Bavois » (pour cause de fièvre aphteuse ?). Figurent aussi de menus dons aux quêteurs des hospices du Grand-St-Bernard, du Grimsel et du St-Gothard, ou encore « à une pauvre dame émigrée, avec trois enfants, s'en retournant en France ».

* * *

Ceci nous amène à une autre catégorie de notes tirées de ces almanachs, non plus relatives à l'économie domestique ou à l'activité de la famille Pache, mais à des événements divers sur-

venus à Morges. Il s'agit de naissances dans la parenté, de décès de notables, d'accidents divers, d'un tremblement de terre, léger sans doute, d'un vol très considérable (20.000 fr. anc.) au bureau du grand commis des péages Kùpfer, de promotions de magistrats morgiens ou bernois, du départ d'émigrés français, de mouvements de troupes divers en 1791, en 1792 surtout, quand la guerre commença en France, du départ pour la Russie, la Pologne, l'Irlande ou la Hollande de Morgiens ou de Morgiennes considérés, d'intempéries, etc. Ainsi, à fin mars 1785 et au commencement d'avril, on eut des chutes de neige anormales à Morges, accompagnées d'un froid tel que le 3 avril les « contrevents étant gelés, on ne pouvait les ouvrir ». Le 13 mars déjà, il y avait tant de neige « qu'il a fallu prendre des voitures pour aller aux sociétés, et que quatre chevaux avaient de la peine à les traîner. Le fourgon (de la poste) est arrivé à 6 heures et n'a pu aller plus loin ». Le lendemain on y attela 6 chevaux « et quand il a été dehors de ville on y en a ajouté trois ; malgré cela il n'a pu aller qu'au pont du Bueyron et est revenu ». A la même date : « Il y a plusieurs endroits du jardin où il y a de 6 à 7 pieds de neige (la bise faisait rage), mais au moins 2 ½ à 3 pieds ». Et le 15 : « Le fourgon du coche arrivé ici le dimanche 13 au soir à 6 heures n'a pu repartir qu'aujourd'hui à 2 h. » Pour quelques jours, à Morges, on a pu se croire en haute montagne. Une autre fois (le 31 juillet 1792), c'est le lac qui déborde, envahit les jardins adjacents et inonde les ruelles voisines, partiellement même la rue du lac. Et le 1^{er} septembre, la grêle dévasta terriblement le vignoble de la ville et des environs. En 1797 le lac s'était retiré, le 1^{er} avril, après six semaines de bise, à environ 18 pieds du mur du jardin Pache.

Certaines de ces notes, enfin, touchent à la grande histoire. Aux environs du 20 mars 1792, Pache mentionne le jugement, à Berne, des deux patriotes lausannois, Rosset et Muller, condamnés à 25 ans d'emprisonnement¹. En août, il note qu'on a

¹ Voyez sur eux d'Eug. MOTTAZ, une série d'articles de janvier à juillet 1897, dans la *R.H.V.*, sous le titre : « Un prisonnier d'État sous le régime bernois ».

mobilisé en hâte des dragons, qui devaient servir d'escorte, « du côté de Payerne », aux enfants du comte d'Artois, frère de Louis XVI. On les attendait le 7 à Ouchy, venant d'Evian, mais ils n'y arrivèrent que le lendemain, « avec leurs voitures, équipages et suite dans quatre barques » ; le surlendemain 9, ils partirent pour Moudon. Le 10 novembre suivant, Pache a noté le passage du général de Montesquiou, qui avait commandé l'armée française opérant en Savoie. Dénoncé comme suspect à la Convention nationale et destitué, au moment où il remportait des succès, sa destitution avait été rapportée. Mais le général, qui avait donné sa démission, se décida à quitter la Savoie conquise par lui. Le 23 janvier suivant, c'est la mort de Louis XVI survenue l'avant-veille, qui se trouve notée ainsi : « Le lundi 21 janvier 1793, le Roy de France a eu la Tête Tranchée en Exécution de la sentence prononcée par ses sujets de la Convention Nationale. » C'est peut-être le cœur serré de compassion et d'angoisse que le secrétaire Pache a noté ces lignes, à part, seules au sommet d'une page blanche, comme l'épithaphe d'une stèle... Le 3 avril 1796, Madame la duchesse de Richelieu, avec une servante, entra comme locataire dans la maison Pache, au troisième étage. Selon l'apparence, cette noble émigrée devait être la femme du futur ministre de Louis XVIII, que les hasards du temps retenaient loin d'elle. Mais elle-même d'où tombait-elle chez nous ? Enfin, pour clore ces extraits trop circonstanciés peut-être, relevons encore ces lignes : « Aujourd'hui Jeudi 23 9bre 1797, Buonaparte Général français a passé Icy à onze heures du soir avec une garde suisse, allant au Congrès de Radstat » (*sic*). Elles sont d'une belle écriture soignée, plus grande qu'à l'ordinaire : un certain sentiment solennel a guidé la main de notre secrétaire. Le passage de Bonaparte aurait-il gonflé d'espoirs patriotiques aussi son cœur de vieux serviteur de LL. EE., alors que le prestigieux vainqueur de la campagne d'Italie soulevait partout, en terre vaudoise, l'enthousiasme délirant des foules ?

La sécheresse des notes de Pache pourrait nous abuser. Cet homme était d'une génération qui avait longtemps vécu des

jours tranquilles, mais qui se vit malgré elle précipitée dans les remous d'événements grandioses. Comment n'en aurait-elle pas été secouée dans sa quiétude et confrontée durement avec des problèmes qui, depuis des années, tenaillent aussi la nôtre?

Emile KUPFER.

Un exil en terre vaudoise

1844

Nous avons trouvé les éléments du récit suivant dans les papiers de familles Rigaud (III.24) déposés aux Archives d'Etat de Genève. Il s'agit de trois lettres en date des 25 mai 3 juin et 30 juin 1844 que Joseph Hyacinthe Barman, président du tribunal du district de St-Maurice (Valais) envoya au syndic Rigaud, pour lui narrer les événements dont nous allons parler brièvement et qui touchent de près à sa vie intime.

En 1839, le canton du Valais traversait une crise au sujet de divers projets de lois sur l'instruction primaire et la répartition des charges militaires que le clergé ne voulait pas accepter. Ces projets furent repoussés le 7 février 1841. Il y eut une prise d'armes et le gouvernement fit appel à l'autorité fédérale pour demander son intervention. Les cantons de Berne et de Vaud refusèrent les troupes d'occupation qu'on leur réclamait. Finalement les libéraux se firent écraser au pont de Trient, le 18 mai 1844. Quelques compagnies vaudoises qui voulurent les secourir repassèrent le Rhône.